

Journal de Roubaix

TARIF D'ABONNEMENTS. — Roubaix-Tourcoing, le Nord et les départements
Métropole : Trois mois, 5 fr.; Six mois, 9 fr.; Un an, 15 fr.
Les autres Départements et l'étranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 30, rue Feytaud

Bureaux et Rédaction : Roubaix : 71, Grande-Rue. — Tourcoing, rue Nationale, 78

Directeur-Propriétaire : Alfred REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES : A ROUBAIX, aux bureaux de journal, Grande-Rue, 71. — A TOURCOING, aux bureaux de journal, rue Nationale, 78, et à la Librairie Walrand, rue de la République, 10. — A PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 3. — A BRUXELLES, à l'Office de Publication, à la rue de la Chapelle, 6. — A NANTES, chez M. HENRI LEBLANC, rue de la Station. — À LA ROCHE-LEZ-CAMBRAI, chez M. LEBLANC, rue de la Station. — À LA BIENVILLE, chez M. LEBLANC, rue de la Station. — À LA BIENVILLE, chez M. LEBLANC, rue de la Station. — À LA BIENVILLE, chez M. LEBLANC, rue de la Station.

CE NUMÉRO
Comprenant SIX PAGES
NE DOIT ÊTRE VENDU
QUE 5 CENTIMES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du mardi 20 novembre 1900
SÉANCE DU MATIN
La séance est ouverte à 9 heures. Il y a tout au plus 50 députés en séance.

LE BUDGET
AFFAIRES ÉTRANGÈRES
Après l'adoption du procès-verbal, on aborde la discussion du Budget des Affaires étrangères.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

DISCOURS DE M. DENYS COCHIN
M. Denys Cochin. — On avait, il y a quelque temps, élargi la France avec le pecté jaune. Ce qui se passe aujourd'hui, je l'espère, n'a rien de comparable à ce qui se passe en ce moment. On a voulu faire du Chine un pays qui ne soit pas un pays étranger, mais un pays français.

On a parlé de deux journées. Dans un pays libre, il n'y a pas deux, il y a vingt journées différentes d'éducation, de caractère, mais réunies par le même amour de la patrie. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)
Le gouvernement actuel est mal venu de parler d'unité morale quand il la représente si mal dans son sein. (Rires et applaudissements à droite et au centre.) Croit-on faire aimer la République en traitant en ennemi la moitié de la jeunesse française ? (Très bien à droite.)
M. le Président du Conseil disait, récemment, qu'il faut savoir comprendre des maux qu'on ne partage pas ; je suis de son avis, mais, dans un temps où tant d'hommes ont disposés à accepter un régime, parce qu'ils sont d'avis qu'il n'y a pas d'autre possible, dans les circonstances présentes, (très bien au centre), je dirais, que pour gouverner, un chef de gouvernement doit savoir comprendre des maux qu'il ne partage pas. (Vifs applaudissements à droite et au centre.)
Toutes les controverses doivent également être libres, à la condition qu'on aime et qu'on serve la France. (Applaudissements prolongés à droite et sur des bancs au centre.)
L'orateur est félicité par ses amis.
M. Millevoye. — Il serait imprudent de diminuer nos effectifs en Chine, comme le demandent certains membres de l'opposition. (Très bien à droite et au centre.) M. Berthelot insiste. (Tumulte.)
M. de Lanjuinais. — C'est scandaleux !

DÉCLARATION DE M. DELCASSÉ
M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, monte à la tribune. Le silence s'établit.
M. Delcassé. — La Chambre, il y a cinq mois, au moment de se séparer, consentit à me laisser la liberté des moyens pour régler l'action française en Chine. Je viens rendre compte à la Chambre de la façon dont j'ai usé de cette liberté.
Après avoir dit que ce furent les vice-rois eux-mêmes qui sollicitèrent, à diverses reprises, des secours militaires de la France, pour aller parer à des soulèvements, le ministre fait l'historique des événements de Chine, jusqu'aux préliminaires des négociations de paix.
M. Delcassé. — Si, après le retour de M. François, du Yunnan, je n'ai pas ouvert de pourparlers relatifs aux réparations dues, en ce qui concerne les crimes qui précèdent l'excès de notre conseil, c'est que le vice-roi prétendait trop peu de garanties ; mais la Chambre peut être assurée que les satisfactions seront complètes.
Pendant qu'on préparait la seconde marche sur Pékin, j'ai pu aider l'armée française en fournissant du matériel et des munitions. (Applaudissements à gauche.)
Le vice-roi, qui ne voulait pas de la France, se fit à honorer à l'humanité. (Applaudissements à gauche.)
Nos soldats et nos marins, en tout petit nombre, ont fait une barrière de leur corps au personnel de nos légations et de nos consuls. (Applaudissements.) Je suis fier de dire que les soldats et les marins de la France ont montré de ne pas y aller prisonniers. Et, de fait, la plupart des prisonniers ont été libérés à Pékin qui n'a été minime partie de leurs troupes. (Très bien.)
On a incriminé la conduite des troupes. Avant d'apporter ici sa version, M. Denys aurait dû se souvenir des récits de journaux qui, au début des événements de Chine, avaient déjà donné des relations fantaisistes du massacre de légations. (Approbation à droite et au centre.)
M. Delcassé. — Les récentes troupes ont mérité les mêmes éloges que les autres défenseurs de la France. (Vifs applaudissements.)
Quant à l'œuvre collective des puissances, qui se poursuit actuellement dans les pourparlers avec le prince Ching et le Hwang-Cheng, elle ne peut accomplir que ce que l'œuvre collective n'a pu accomplir à elle-même. (Mouvements.)
Il s'agit de continuer maintenant les intérêts combinés de nos puissances à imposer à une nouvelle. (Très bien.) C'est de ce sentiment que s'inspire la note française que j'ai soumise aux puissances et qui ne tarda pas à recevoir leurs adhésions à servir de base aux négociations. (Très bien.) En cela, le gouvernement français est en complet accord, accord confidentiel, absolu, avec le gouvernement russe et le tsar Nicolas II, dont la France, qui connaît son esprit généreux et ses vues élevées, (applaudissements unanimes), dont l'Europe, qui a admiré son initiative magnanime, souhaitait le prompt rétablissement. (Applaudissements prolongés.)
M. Delcassé énumère les diverses stipulations de la note française, en justifiant la portée de chacune de ces stipulations, puis il ajoute :
Ces stipulations, ayant été reconnues unanimement raisonnables et prévoyantes, nous voici, maintenant, au seuil des négociations. Non, devant être de nature à gêner l'expansion commerciale avec la Chine tout en ayant, pour coadjuteurs, le maintien de l'intégrité territoriale de cet empire. (Très bien.) Nous croyons avoir maintenu la France au rang qui lui appartient dans le monde. Nous désirons mettre un terme prompt aux sacrifices de la France mais nous avons d'avoir obtenu les satisfactions qu'elle attend. (Vifs applaudissements.) Nous avons deux missions à-bas : exercer notre protectorat, et protéger notre commerce. Nous les accomplissons l'une et l'autre.

SÉANCE DU SOIR
La séance est ouverte à deux heures et demie, sous la présidence de M. Mesurier, vice-président.
Les « Prévoyants de l'avenir »
M. le Président. — J'ai reçu de M. Lassie, une demande de réunion sur les mesures à prendre pour la Société des Prévoyants de l'avenir.
M. Lassie. — Le Président du Conseil, à qui j'ai fait part ce matin de ma demande, m'a dit qu'il n'y avait pas d'opposition à la constitution d'une commission d'étude, sur la question de l'extinction de la loi de l'impôt sur le revenu.

LE RÉGIME DES BOISSONS
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet concernant le régime des boissons.
M. le président. — La Chambre a adopté hier l'article 1er du contre-projet Vaillant, contenant le dégrèvement total des boissons hygro-alcooliques. L'article 2 porte que la taxe de remplissage sera fournie par le produit du monopole de l'alcool.
Après une courte discussion, la Chambre, par 301 voix contre 258, décide de mettre en discussion l'article 3 du contre-projet Vaillant.
L'article 3, en son sein, supprime le privilège des bouilleurs de cru.
Après l'intervention de plusieurs députés, M. Pichon soutient l'amendement suivant :
« Les propriétaires qui distillent eux-mêmes le produit venant exclusivement de leurs récoltes, sont affranchis de toute déclaration au préalable, et dispensés de l'exercice. »
Une discussion s'engage, des plus éprises et des plus tumultueuses, sur la question de savoir ce que l'on doit entendre par la phrase « exclusivement de leurs récoltes ». M. Pichon, rapporteur, et Laurac, tiennent pour la première procédure. L'amendement de M. Pichon, disent-ils, est un véritable contre-projet.

LE MONOPOLE DE L'ALCOOL
La Chambre, un peu calme, passe à l'examen de l'article 2 du contre-projet Vaillant ainsi conçu : « La taxe de remplacement sera fournie par le produit du monopole de l'alcool. »
M. Vaillant préconise le monopole à l'exemple de la Suisse.
M. Guillermet. — La commission relative au monopole a repoussé le projet Vaillant comme impraticable. Il coûterait fort cher à l'État et aurait l'inconvénient de faire de tous les débauchés des fonctionnaires. (Très bien, très bien ! Protestations à l'extrême-gauche.)
Un débat s'engage inintelligible, inextricable. Il s'agit de mettre aux voix l'article 4 du contre-projet Vaillant. Pourquoi ? Les auteurs de cette motion finissent par l'emporter. La division de l'article 4 est demandée.
M. le président. — Je mets aux voix la première partie de l'article 4 ainsi conçue : « Le monopole de l'alcool est établi. »
Le scrutin donna les résultats suivants : votants 580 ; majorité absolue 291 ; pour 112, contre 468. La première partie de l'article 4 est repoussée. (Exclamations, applaudissements ironiques.)
Le contre-projet Vaillant repoussé
L'ensemble du contre-projet Vaillant est mis aux voix et repoussé par 313 voix contre 195. (Exclamations, applaudissements.)
La Chambre inscrit au tête de sa séance de jeudi soir, sous réserve qu'il n'y aura pas de débat, un projet de décrets, présenté par le ministre de l'Instruction publique.
Jeudi matin, séance de budget à neuf heures. La séance est levée à 6 heures 25.

INFORMATIONS
LA LOI CONTRE LES ASSOCIATIONS
Paris, 20 novembre. — La commission a adopté un nouveau texte de l'article 12. Voici la partie nouvelle de la loi.
« Aucun des membres ayant fait partie de l'association dissoute ne pourra enseigner, sous peine de fermeture de l'établissement dans lequel il aurait été admis à donner l'enseignement. »
On sait que la discussion de la loi contre les associations viendra dès que seront finis les débats de la loi sur les boissons.

LE GROUPE D'ACTION LIBÉRALE
Paris, 20 novembre. — Le groupe d'action libérale s'est réuni aujourd'hui. En l'absence de M. Pion, le général Jacquy présidait. Le groupe s'est occupé de la loi sur les associations. Un certain nombre de membres ont annoncé l'intention de déposer un grand nombre d'amendements à cette loi, notamment M. Pichon, de l'Estourbillon, etc., etc.

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE
Paris, 20 novembre. — La commission de l'agriculture s'est réunie aujourd'hui. Elle a entendu le directeur de l'enregistrement et le directeur des affaires civiles sur le projet de loi concernant le bien de famille.
Elle a examiné sommairement plusieurs propositions de loi, celle du gouvernement sur les caisses régionales de crédit agricole et celle des députés algériens sur les caisses de crédit en Algérie, dont M. Lémire a été nommé rapporteur, et celle de M. Guillermet sur la nomination des professeurs d'agriculture.

L'un est exactement le contraire de l'autre.
M. Pichon demande la priorité pour son amendement.
M. Pichon demande la priorité pour son amendement, le boucan est complet, indésirable ; le président ne sait plus où donner de la tête ; il s'embrouille et perd pied dans une laborieuse interprétation du règlement. En vain la priorité, en faveur de l'amendement Pichon, est mise aux voix. Le scrutin a lieu au milieu d'une agitation des plus vives. Il donne les résultats suivants :
Votants 608 ; majorité absolue 254 ; pour 105, contre 401. La priorité est repoussée. (Manifestations diverses.)
L'article 3 du contre-projet Vaillant, abolissant le privilège des bouilleurs de cru, est ensuite mis aux voix. Le scrutin donne les résultats suivants : votants 584 ; majorité absolue 278 ; pour 175, contre 379. L'article est repoussé.
Le privilège est donc maintenu. (Exclamations diverses. Applaudissements prolongés sur divers bancs.)
M. Doumergue demande le renvoi du contre-projet Pichon après celui de M. Vaillant. Cette motion est adoptée à mains levées.

LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION
Réunion de la Commission
Paris, 20 novembre. — La commission de révision de la Constitution a terminé aujourd'hui l'examen des questions qui lui étaient soumises.
Aux trois points précédemment fixés et sur lesquels elle avait décidé qu'il y avait lieu de revenir les lois constitutionnelles, elle a ajouté aujourd'hui les deux points suivants : suppression du droit de dissolution de la Chambre ; responsabilité ministérielle exercant seulement devant la Chambre.
M. Alexandre Bérard, déjà président de la commission, a été nommé rapporteur.

LES DÉSOBRES DE LYON
Lyon, 20 novembre. — Une trentaine d'arrestations seulement ont été maintenues sur celles beaucoup plus nombreuses opérées hier au cours des manifestations, pour refus de circuler, rébellion, outrages aux agents, de même que pour atteinte à la liberté du travail.
Dans la soirée, une bande de 200 grévistes a parcouru les rues en chantant la « Carmagnole », en jetant des pierres sur plusieurs maisons.
La grève des tramways est toujours à l'état aigu et rien ne fait prévoir une solution prochaine. Les administrateurs de la Compagnie des omnibus et tramways doivent bien se réunir demain pour statuer sur la proposition du maire, qui consiste à désigner un arbitre pour décider dans les questions de discipline intérieure, mais on doute qu'ils l'acceptent.
Ce matin, aucune voiture ne circule.
Les dépôts des Compagnies sont gardés par des soldats et des gardiens de la paix.

LES ÉVÉNEMENTS DE CHINE
UNE GRAVE NOUVELLE
Bruit de l'émancipation en Chine de la compagnie de navigation des 50 républicains.
Cherbourg, 20 novembre. — Une très grave nouvelle s'est propagée ce matin dans les casernes d'infanterie de marine. Il ne s'agirait de rien moins que de l'émancipation de la presque totalité de la compagnie du 56 régiment partie pour la Chine lors des premiers envois de troupe. Cette compagnie comprend entre autres officiers et sous-officiers, le capitaine Braconnier, le sous-lieutenant Biencourt, l'adjudant Boyer et le sergent-major Schuwigand. A la préfecture maritime, on est absolument sans nouvelles ; mais, quoi qu'il en soit, cette information a déjà fait un tel chemin que l'émotion qui s'est emparée des nombreuses familles appelle tout au moins un démenti officiel.
Paris, 20 novembre. — Au ministère de la marine, on nous a bien fait parvenir des informations ce matin, on déclare ne rien savoir à ce sujet.
La question chinoise au Parlement allemand
En même temps qu'au Palais-Bourbon on discutait la politique suivie par la France en Extrême-Orient, qu'il avait à accomplir, il n'eut pas le courage de dire non.
Ramon le mena dans un petit restaurant qu'il trouva sur la route et le fit manger, tandis qu'un commissaire traitait la voiture jusqu'à l'Alpisco Sainte-Anne, derrière les murs quand il reçut l'ordre d'attendre que Montaur et l'enfant le rejoignent.
— Oh ! Monsieur, disait en déjeunant celui-ci à Ramon, qu'il ne savait comment remercier de sa délicate et charitable assistance, ai vous sachiez comme il est gentil Fanfan !... J'ai souvent pensé en le regardant qu'il n'était pas du même monde que nous.
— Mais, puisqu'il est le fils de ton oncle, il est de ta famille il est ton cousin...
— Oui, C'est vrai. Et pourtant, ai vous causiez avec lui, monsieur, vous comprendriez, il me semble, qu'il y a une différence, et une grande, entre lui et nous. Il a des idées, des paroles qui m'étonnent, qui me font du bien et que parfois je n'aurais sans moi tout seul. Et ça lui vient tout naturellement... C'est pour cette raison qu'il récita Ramon.
— Tenez, monsieur, j'ai peut-être voulu dire une bêtise... excusez-moi... Mais je ne veux pas croire que Fanfan soit l'enfant de mon oncle Le Limac.
(A suivre). Pierre Décorrelle.

FEUILLETON DU 23 NOVEMBRE 1900 N° 120
LES DEUX GOSSES
PAR
PIERRE DÉCORCELLE
TROISIÈME PARTIE
LE TRAIT-D'UNION
IX
Sur la plate
— Mais qui t'envoie si loin avec un pareil fardeau ?... Ton patron ?...
— Non, monsieur... Ce sont mes parents... Mon oncle et ma tante... Nous déménageons aujourd'hui, et il faut bien, n'est-ce pas, que chacun aide un peu !
— Pourquoi n'ont-ils pas pris un homme pour transporter cette lourde charge ?...
— Pourquoi ?... Dame ! je ne sais pas... peut-être parce qu'ils n'ont pas assez d'argent...
— Une nouvelle quinte de toux empêcha l'enfant de continuer.
— Les chancels de nouveau, prêt encore à tomber.
— Mais c'est horrible, s'écria Ramon, indigné, de soumettre à un tel labeur un enfant dans cet état !...
— Celui-ci, cependant, tout en toussant effrayamment, faisait un geste doux de la main, semblait s'efforcer de lui dire que ce n'était rien.
— Pardonnez-moi !... c'est une minute de patience à prendre... je suis à vous tout de suite...
Et en effet, les yeux pleins de larmes, causées par la suffocation, tout hâté encore, il avait un sourire sur les lèvres en répondant à M. de Montaur :
— Mes parents, d'habitude, ne m'en donnent pas tant à faire... Aujourd'hui, c'est par extraordinaire...
— Tu es un mâle ?
— Non, monsieur, je suis orphelin... J'ai été élevé par mon oncle et ma tante... avec qui je suis encoré...
— Et quels soins te donnent-ils ?... Pourquoi ne t'ont-ils pas fait rentrer à l'hôpital puisque tu es malade...
— L'hôpital ?... J'y suis allé, monsieur... On m'a renvoyé parce que les médecins ne savaient plus quoi me donner... Alors mon oncle et ma tante disent que ma maladie est incurable et que ce n'est pas la peine de dépenser de l'argent pour essayer de me guérir...
— Alors, ils ne font rien pour toi... et tu me disais que tu étais soigné chez toi ?...
— Oh ! monsieur, c'est que j'ai un petit ami qui lui aussi pense comme vous que les médecins et mes parents se trompent, et il me donne des médicaments...
— Un ami ?
— Oui, un camarade élevé avec moi, un cousin même... Nous nous connaissons depuis notre naissance et nous nous aimons bien... allez ! je me souviens que je peux être guéri, et il m'a acheté des drogues, de l'huile de foie de morue, des pilules, un tas de choses, avec l'argent de ses petites bénéfices... Il dit que cela me sauverait.
L'enfant s'arrêta un moment, fatigué de parler ; puis, avec un sourire navrant, tandis que son visage rayonnait d'un enthousiasme naïf et d'une affection fraternelle, il reprit :
— Vous savez, je ne le crois pas beaucoup... J'ai l'idée que les médecins disent la vérité et que je vais bientôt mourir... Mais il pleure quand je lui dis cela... et moi moi ! je fais semblant de l'écouter et je bois toutes les drogues qu'il me donne... parce que j'aurais honte s'il mourait pour ne pas cause de peine à Fanfan...
— Fanfan !...
— Oui, c'est le nom de mon ami...
— Il s'appelle Fanfan ? répéta Ramon d'une voix toute vibrante d'émotion.
— Oui, monsieur... Je ne l'ai jamais appelé autrement.
— Et son autre nom ?... son nom de famille ?...
— Son nom de famille ?... Je ne sais pas, monsieur... Moi, je m'appelle Claudinet... Mon oncle Le Limac et ma tante Zéphyrine ont nommé mon oncle et son nom d'est ce nom-là qu'il leur donna.
Ramon chancela comme accablé sous un coup soudain.
Le Limac ?...
Cette appellation ignoble... Est-ce que déjà il ne l'avait pas entendue ?...
N'était-ce pas celle dont s'était affublé le sinistre individu auquel, dans la nuit tragique, il avait livré l'enfant de la honte ?...
De longues années s'étaient écoulées depuis lors. Néanmoins toutes les syllabes de ce nom reconnaissent encore dans son cerveau...